



CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 02 mars 2026 à 18h30
N°2026 - 002

PROCES - VERBAL

Le deux mars deux mil vingt-six, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, convoqué le dix-sept février précédent, s'est réuni dans la Salle du Jumelage de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Fabienne RICHARD – TRINQUIER, Maire.

Présents : B. BAILLET, B. BEDOS, V. BOCCASSINO, S. BONNET, C. CAVAILLES, E. FAUCHOUX, C. GLEIZES, G. MANCUSO, F. MARECHAL, P. MEGE, J. L. MICHEL, M. PEREDES, V. PHILIPPE, F. RICHARD – TRINQUIER, O. ROMAN, R. SAINTOT, L. SAUD, B. TELLIER, C. VIGO

Ont donné procuration :

A. COLSON donne pouvoir à B. BAILLET

M. T. de GOULET donne pouvoir à C. VIGO

Absents excusés : F. AUTRAN, J. DE ALMEIDA, S. VEIGALIER

Conseillers municipaux :

Effectif légal du Conseil Municipal	27
Nombre de membres en exercice	24
Conseillers présents	19
Procurations	2
Conseillers absents	3
Suffrages exprimés	21

Préambule :

Madame Le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des présents. Le quorum est atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'Assemblée de nommer un secrétaire de séance.

Valérie BOCCASSINO est nommée secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal de la séance 26 janvier 2026

Rapporteur : Fabienne RICHARD - TRINQUIER, Maire

Madame Le Maire propose à l'Assemblée d'approuver le Procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Madame Le Maire quitte la salle et cède la présidence à Monsieur B. BAILLET, Premier Adjoint.

1 – Compte Financier Unique - approbation

Rapporteur : Benoît BAILLET, Premier Adjoint

Le compte financier unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Madame La Directrice du Service de Gestion Comptable de Nîmes et Madame Le Maire ont ainsi clôturé les comptes de la commune au 31 décembre 2025 comme suit (*le détail des opérations est présenté en annexe 1*) :

Section de fonctionnement :

DEPENSES		
Chapitre	Désignation	Réalisé 2025
011	Charges à caractère général	812 893.88
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 419 187.19
73	Atténuation de produits	63 568.00
65	Charges de gestion courante	441 443.43
66	Charges financières	42 407.11
67	Charges exceptionnelles	24 900.00
68	Dotations aux amortissements	850 556.69
023	Virement à la section d'investissement	0.00
002	Résultat reporté	0.00
TOTAL		3 654 956.30

RECETTES		
Chapitre	Désignation	Réalisé 2025
13	Atténuation de charges	43 534.96
70	Produits des services, du domaine et ventes...	196 968.53
73	Impôts et taxes	249 179.65
731	Fiscalité locale	2 066 976.69
74	Dotations et participations	1 168 995.49
75	Autres produits de gestion courante	25 022.87
76	Produits financiers	9.39
77	Produits exceptionnels	32 183.85
78	Dépréciations actifs circulants	849.57
42	Opérations d'ordre	1 715.22
002	Résultat reporté	241 478.81

TOTAL	4 026 915,03
--------------	---------------------

Section d'investissement :

DEPENSES		
Chapitre	Désignation	Réalisé 2025
20	Immobilisations incorporelles	315.00
204	Subventions d'équipement versées	3 800.25
21	Immobilisations corporelles	468 548.95
23	Immobilisations en cours	727 668.07
16	Emprunt et dettes assimilés	281 276.94
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00
40	Opérations d'ordre	1 715.22
41	Opérations patrimoniales	31 978.17
001	Résultat reporté	0.00
TOTAL		1 515 302.60

RECETTES		
Chapitre	Désignation	Réalisé 2025
13	Subventions d'investissement	44 282.73
16	Emprunt et dettes assimilés	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	107 678.41
28	Amortissements des immobilisations	850 556.69
40	Opérations d'ordre	24 900.00
41	Opérations patrimoniales	31 978.17
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00
001	Résultat reporté	732 533.07
TOTAL		1 791 929,07

Invité à se prononcer, et hors de la présence de Madame Le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte financier unique de l'exercice 2025.

Madame Le Maire réintègre la salle et reprend la présidence de la séance.

2 – Affectation et reprise des résultats de l'exercice 2025

Rapporteur : Fabienne RICHARD – TRINQUIER, Maire

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Lorsque celui-ci est excédentaire, il doit prioritairement couvrir les besoins de financement de la section d'investissement. Le reliquat pourra être librement affecté par l'organe délibérant soit en section d'investissement, soit en résultat reporté de la section de fonctionnement.

Il ressort de la clôture des comptes de l'exercice 2025 les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Total des recettes	3 785 436,22	1 059 396,00
Total des dépenses	3 654 956,30	1 515 302,60
Résultat net de l'exercice	130 479,92	-455 906,60
Résultat reporté N-1	241 478,81	732 533,07

Résultat à affecter	371 958,73	276 626,47
---------------------	------------	------------

La commission des finances propose d'affecter les résultats comme suit :

Section de fonctionnement : c/ R002 (résultat reporté) : 371 958.73 €

Section d'investissement : c/ R001 (résultat reporté) : 276 626.47 €

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats de l'exercice 2025 comme proposé ci-dessus.

3 – Etat des Restes à Réaliser 2025 de la section d'Investissement - approbation

Rapporteur : Fabienne RICHARD – TRINQUIER, Maire

Les restes à réaliser en dépenses correspondent aux dépenses engagées au cours de l'exercice budgétaire écoulé, non mandaté au 31 décembre.

Dépenses restant à réaliser en investissement au 31 décembre 2025 :

Article budgétaire	Fonction	Opération	Tiers	Opérations	RAR 2026
21351	752	9808	Les techniciens du solaire	Fourniture et pose de panneaux photovoltaïques	106 861,00
21351	30	9808	SOGITEC	Réfection chauffage salle polyvalente	21 215,52
21538	512	9802	BOUYGUES ENERGIES SERVICES	Extension éclairage public Chemin Mas Barbut	10 005,46
21351	13	9808	PINERO PEINTURE	Réfection hall de la police municipale	3 153,60
21351	13	9808	FITERRE Jacky	Réfection hall de la police municipale	1 260,00
21351	752	9808	REORA Développement	Fourniture et pose de panneaux photovoltaïques - MOE	4 800,00
2315	845	09803	CAP INGE	Aménagement du chemin du Mas Barbut - MOE	2 072,61
2315	845	09803	EIFPAGE	Aménagement du chemin du Mas Barbut - Travaux	218 574,48
Arrête le présent état à la somme de :					367 942,67

Les restes à réaliser en recettes correspondant aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes au 31 décembre de l'année considérée.

Recettes restant à réaliser en investissement au 31 décembre 2025 :

Article budgétaire	Fonction	Opération	Opérations	RAR 2026
1322	11	00013	Région Occitanie - équipements police municipale	992,00
1328	18	09812	FDC - Mutualisation de la vidéo protection	66 018,75
13461	18	09812	DETR - vidéoprotection	4 867,34
1313	845	09803	Conseil Départemental - Aménagement chemin Mas Barbut	93 112,50
1328	845	09803	FDC - Aménagement avenue de Provence	10 908,15
1328	512	09802	FDC - Eclairage public 2024	28 983,80
Arrête le présent état à la somme de :				204882,54

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les restes à réaliser constatés au 31 décembre 2025.

4 – Budget Primitif 2026 - approbation

Rapporteur : Fabienne RICHARD – TRINQUIER, Maire

Le détail par nature du Budget Primitif 2026 est présenté en annexe 1.

Vue d'ensemble du Budget Primitif 2026 :

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Crédits BP 2026	3 918 958.73	3 547 000.00
Résultat reporté	0.00	371 958.73
Total de la section	3 918 958.73	3 918 958.73
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Crédits BP 2026	358 000.00	1 240 000.00
Résultat reporté	0.00	276 626.47
Restes à Réaliser	367 942.67	204 882.54
Crédits affectés au programme travaux	995 566.34	0.00
Total de la section	1 721 509.01	1 721 509.01
Total général BP 2026	5 640 467.74	5 640 467.74

Section de fonctionnement :

DEPENSES		
Chapitre	Désignation	Montant BP 2026
011	Charges à caractère général	903 009.99
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 515 500.00
73	Atténuation de produits	91 000.00
65	Charges de gestion courante	466 824.82
66	Charges financières	39 623.92
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
68	Dotations	902 000.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00
002	Résultat reporté	0.00
TOTAL		3 918 958.73

RECETTES		
Chapitre	Désignation	Montant BP 2026
13	Atténuation de charges	20 000.00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	195 000.00
73	Impôts et taxes	225 000.00
731	Fiscalité locale	2 010 000.00
74	Dotations et participations	1 076 000.00
75	Autres produits de gestion courante	20 000.00
76	Produits financiers	0.00
77	Produits exceptionnels	1 000.00
002	Résultat reporté	371 958.73
TOTAL		3 918 958.73

Section d'investissement :

DEPENSES		
Chapitre	Désignation	Montant BP 2026
20	Immobilisations incorporelles	5 000.00
204	Subventions d'équipement versées	5 000.00
21	Immobilisations corporelles	45 000.00
23	Immobilisations en cours	0.00
16	Emprunt et dettes assimilés	280 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 000.00
13	Subventions d'investissement	0.00
40	Opérations d'ordre	10 000.00
41	Opérations patrimoniales	10 000.00
Crédits à affecter au programme travaux		995 566.34
Reste à réaliser		367 942.67
001	Résultat reporté	0.00
TOTAL		1 721 509.01

RECETTES		
Chapitre	Désignation	Montant BP 2026
13	Subventions d'investissement	130 000.00
16	Emprunt et dettes assimilés	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	210 000.00
28	Amortissements des immobilisations	900 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00
RESTES A REALISER		204 882.54
001	Résultat reporté	276 626.47
TOTAL		1 721 509.01

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2026.

5 – Programme de travaux 2026

Rapporteur : Fabienne RICHARD – TRINQUIER, Maire

Compte tenu des crédits disponibles en section d'investissement, la Commission « Finances » propose de retenir le programme suivant pour l'année 2026 :

Imputation	Fonction	Désignation	Montant TTC
2158	50	Mobilier urbain	5 000,00
2158	511	Acquisition de matériel Services Techniques	5 000,00
21838	020	Matériel informatique	3 000,00
2185	020	Matériel de téléphonie	1 500,00
21848	020	Mobilier divers	3 000,00
21318	422	Mise aux normes de la crèche – échéance au 01/09/2026	80 000,00
21538	10	Restructuration de la vidéo protection - tranche 2	50 000,00
21568	12	Remise aux normes de poteaux incendie	10 000,00
21831	212	Acquisition de 2 ENI - école primaire	3 500,00
2158	020	Acquisition de cidex	2 000,00
21533	512	Extension éclairage public - chemin du Mas Barbut	5 000,00

21311	020	Chauffage hall Police Municipale	5 000,00
2158	020	Acquisition défibrillateur (remplacement SDF)	5 000,00
TOTAL			178 000,00

Compte tenu des échéances électorales, l'affectation d'une enveloppe budgétaire d'un montant de 817 566,34 € est laissée à l'appréciation de la prochaine Assemblée délibérante. Cette somme sera identifiée au compte 2312 du Budget Primitif 2026

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le programme d'investissements à exécuter pour l'année 2026.

6 – Détermination des taux d'imposition des taxes directes locales

Rapporteur : Fabienne RICHARD – TRINQUIER, Maire

La commission des finances propose de reconduire les taux appliqués en 2025, comme suit :

Taxes	Taux proposé
Taxe foncière bâti	45.07 %
Taxe d'habitation	15.08 %
Taxe foncière non bâti	61.00 %
Taxe d'habitation – logements vacants	15.08 %

Pour précision, à la date de la séance, les services de l'Etat n'ont pas notifié les bases d'imposition à la commune.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les taux d'imposition proposés par la Commission des Finances.

7 – Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale – attribution

Rapporteur : Fabienne RICHARD – TRINQUIER, Maire

La Commission des Finances propose d'allouer une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale, pour un montant de 10 000 €.

Les actions financées par cette subvention ont un réel rôle social sur la commune : repas des aînés, bourse au permis de conduire, bourse au BAFA, passeports été, aides alimentaires etc...

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le versement d'une subvention d'un montant de 10 000€ au Centre Communal d'Action Sociale.

8 – Convention à intervenir avec le SIA Hautes Terres du Vistre

Rapporteur : Benoît BAILLET, Adjoint au Maire Délégué à l'Agriculture

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Hautes Terres du Vistre propose aux communes membres un partenariat pour la réalisation de travaux en régie, visant à réaliser des travaux d'entretien du réseau d'assainissement pluvial de la commune.

La commune souhaite avoir recours à ce dispositif à hauteur de 14 heures sur l'année 2026, pour un coût estimé à 700.00 euros.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention à intervenir avec le SIA des Hautes Terres du Vistre pour la réalisation de travaux en régie et autorise Madame Le Maire à signer tout document afférent.

9 – Cession de la parcelle cadastrée section AH numéro 108

Rapporteur : Benoît BAILLET, Adjoint au Maire Délégué à l'Agriculture

Les articles L 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisent que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles.

En l'espèce, par délibération en date du 04 septembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé la désaffectation et le déclassement du chemin rural situé entre les parcelles cadastrées section AH numéros 5 et 23.

Après intervention du géomètre, la commune est désormais propriétaire de la parcelle cadastrée section AH numéro 108, nouvellement créée, et d'une contenance de 305 m².

Cette parcelle avait fait l'objet d'une proposition d'achat par l'exploitant agricole riverain.

Il est donc proposé de céder le bien par voie amiable, selon les modalités financières suivantes, proposées par la commission « Finances » :

	Base	Taux / PU	Total
Prix du foncier	305,00	1,500	457,50
Frais de géomètre	1,00	936,000	936,00
Taxe départementale	457,50	5,000%	22,88
Taxe communale	457,50	1,200%	5,49
Frais d'assiette	22,88	2,370%	0,54
Contribution sécurité immobilière		0,100%	15,00
TOTAL			1 437,41

La vente sera conclue par un acte administratif, rédigé par la commune, et qui sera publié près du Service de Publicité Foncière de Nîmes.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la cession de la parcelle cadastrée section AH numéro 108 et autorise Madame Le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

10 – Subventions de fonctionnement allouées aux associations

Plusieurs associations ont sollicité la commune pour l'octroi d'une subvention pour le financement de leurs activités. Pour rappel, les collectivités peuvent attribuer des subventions à des organismes à but non lucratif lorsque leur activité présente un intérêt public local.

Par ailleurs, le Budget Primitif 2026 a provisionné les comptes 657361 et 65748 d'un montant total de 186 300 €.

Compte tenu des demandes reçues, la commission « Finances » propose d'allouer les subventions suivantes :

Associations	Montant proposé
Délégation "Enfance Jeunesse" - Rapporteur : C. GLEIZES	
ODYSSEE	65 232.00
ODYSSEE - ENERGIE	1 700.00
BALLON ROUGE CRECHE	62 510.00
BALLON ROUGE CRECHE - ENERGIE	1 700.00
EVEIL EMOIS	200.00
APE COLLEGE	200.00
OCCE ECOLE MATERNELLE	385.00
OCCE ECOLE ELEMENTAIRE	887.00
<i>Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les subventions proposées aux Associations relevant de la délégation « Enfance Jeunesse ».</i>	
Délégation "Culture" - Rapporteur : V. PHILIPPE	
ECOLE DE MUSIQUE	9 500.00
BIBLIOTHEQUE REDESSANNAISE	650.00
JEAN PAUL BOYER CULTURE ET CINEMA	1 000.00
RAP S ODY SWING	800.00
<i>Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : J.L MICHEL), les subventions proposées aux Associations relevant de la délégation « Culture ».</i> <i>Il est précisé que Messieurs B. BAILLET et P. MEGE ne prennent pas part au vote.</i>	
Délégation "Correspondant militaire" - Rapporteur : F. RICHARD - TRINQUIER	
FNACA ANCIENS D'ALGERIE	160.00
SOUVENIR Français	160.00
ANCIENS COMBATTANTS UNC PRIEFERT	160.00
<i>Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les subventions proposées aux Associations relevant de la délégation « Correspondant militaire ».</i>	
Délégation "Affaires sociales" - Rapporteur : C. VIGO	
AMIS REUNIS CLUB 3E AGE	150.00
<i>Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les subventions proposées aux Associations relevant de la délégation « Affaires sociales ».</i>	
Délégation "Salubrité et sécurité publiques" - Rapporteur : P. MEGE	
ADRA	1 200.00
PREVENTION ROUTIERE 30	150.00
<i>Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les subventions proposées aux Associations relevant de la délégation « Salubrité et sécurité publiques ».</i>	
Délégation "Sports et Festivités" - Rapporteur : O. ROMAN	
VETERANS REDESSANNAIS	150.00
COSTIERES HAND	800.00
ASTR TENNIS	1 200.00
CHASSE DIANE REDESSANAISE	150.00
ASSOCIATION GYM SPORTS LOISIRS R	400.00
JEUNESSE REDESSANNAISE	600.00
OLYMPIC CLUB REDESSANNAIS	7 500.00
CLUB TAURIN LE TORIL	1 000.00
ESPRIT DES 3 PILIERS TAI JIT SU	500.00
SPORTING FIGHT CLUB KARATE	300.00
SAKURA BUDO CLUB	850.00

COMITE DES FETES	22 000.00
<i>Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les subventions proposées aux Associations relevant de la délégation « Sports et Festivités ».</i> <i>Il est précisé que Monsieur P. MEGE ne prend pas part au vote.</i>	
Délégation du Maire - Rapporteur : Madame Le Maire	
COMITE JUMELAGE	1 500.00
COMMUNES LOI SRU	200.00
<i>Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les subventions proposées aux Associations relevant de la délégation du Maire.</i>	
Délégation "Développement Durable" - Rapporteur : B. TELLIER	
ARROSOIR ET COCCINELLE	150.00
NATUROPTIMA	150.00
<i>Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les subventions proposées aux Associations relevant de la délégation « Développement durable ».</i>	
TOTAL	184 194.00

11 – Questions diverses

- Convention à intervenir avec Nîmes Métropole pour l'organisation, la programmation et la mise en œuvre des traditions taurines pour 2026

Rapporteur : O. ROMAN, Adjoint au Maire délégué aux Festivités

Nîmes Métropole, dans le cadre de ses statuts adoptés par l'Assemblée Communautaire propose d'instituer une programmation en traditions taurines, itinérante sur deux ans en alternance, sur les sept territoires qui la compose (Gardonnenque, Vaunage, Garrigues, Costières, Camargue, Nîmes, Leins Gardonnenque) en créant une fête dédiée aux traditions du territoire : "le festival traditions et aficion, un art de vivre".

Il est ainsi proposé aux communes membres de la communauté d'agglomération de mettre en œuvre des manifestations valorisant les pratiques en traditions dans les domaines taurins par secteurs.

Ces manifestations s'inscrivent également dans une continuité d'actions en faveur des traditions en direction du grand public, des plus jeunes et des scolaires.

Nîmes Métropole s'acquitte par ailleurs d'un agrément annuel auprès de la Fédération Française de Course Camarguaise (FFCC), donnant autorisation d'organiser des manifestations de rues (de type abrivado, bandido, encierro).

En l'espèce, la commune accueillera, dans le cadre de ce dispositif, la finale du concours « Graines de raseteurs » avec une animation musicale, l'après-midi du samedi 05 septembre. Il est précisé que le spectacle est gratuit, la commune n'ayant qu'à gérer la partie logistique et matérielle.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention à intervenir avec Nîmes Métropole pour l'organisation, la programmation et la mise en œuvre des traditions taurines pour 2026 et autorise Madame Le Maire à signer tout document afférent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.